

Déclaration de chantiers forestiers

Date :

Nom, dénomination sociale de l'entreprise :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

Adresse :

Code Postale & Commune :

Coordonnées téléphonique et courriel :

Nature des travaux :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Abattage mécanisé | <input type="checkbox"/> Abattage manuel |
| <input type="checkbox"/> Façonnage | <input type="checkbox"/> Ebranchage |
| <input type="checkbox"/> Ehouppage | <input type="checkbox"/> Débardage par câble ou aérien |
| <input type="checkbox"/> Débardage | <input type="checkbox"/> Sylviculture/Boisement ou Reboisement |

Volume des travaux (1) :

- Inférieur ou égale à 100 m³
 Plus de 100 m³ et jusqu'à 500 m³
 Plus de 500 m³

Indiquer le volume précis :

- Surface supérieur à 4 hectares pour les travaux de sylviculture et boisement

Indiquer la surface précise :

Situation géographique du chantier :

Commune :

Lieu-dit :

Numéro de parcelle précise (2) :

Voies d'accès (3) :

Date de début du chantier :

Date de fin prévisible du chantier :

Nombre de travailleurs-salariés voués à intervenir sur le chantier :

Liste nominative des travailleurs :

Nom et prénom du travailleur 1 :

Nom et prénom du travailleur 2 :

Nom et prénom du Travailleur 3 :

Nom et prénom du Travailleur 4 :

Nom et prénom du Travailleur 5 :

Nom et prénom du Travailleur 6 :

(1) En m³ pour les chantiers de coupe ou de débardage. En hectares pour les chantiers de boisement, de reboisement ou de sylviculture.

Bases juridiques :

- L.718-9 du code rural et de la pêche maritime ;
- R.718-27 du code rural et de la pêche maritime ;
- R.719-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- L.722-3 du code rural et de la pêche maritime ;
- L.154-1 du code forestier ;
- Décret n°2016-1512 du 8 novembre 2016 relatif à la déclaration de chantiers forestiers et sylvicoles
- Instruction technique SG/SAFSL/SDTPS/2017-429 du 02 Mai 2017

(2) Selon le numéro du cadastre en Mairie ou le numéro d'exploitation par l'ONF, à défaut, joindre un plan détaillé pour l'accès à la parcelle et à la localisation du chantier. Lorsque le chantier est situé sur une parcelle enclavée, un panneau supplémentaire est implanté sur la voie d'accès la plus proche.

(3) Voies communales ou allées forestières identifiées par leurs numéros : Voies d'accès privées portant un nom d'usage à préciser clairement.

Cette mesure s'applique aux chefs d'établissements ou d'entreprises qui effectuent des travaux d'exploitation de bois, de reboisement, de sylviculture et d'équipements forestiers. La déclaration doit être adressée à la section d'Inspection du travail du département dans lequel doit s'ouvrir le chantier, au plus tard le dernier jour ouvrable précédent le début des travaux, soit par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle peut également être adressée par message électronique comportant une preuve de réception, lui conférant une date certaine, au plus tard la veille du début des travaux.

Lorsque le chantier se trouve sur plusieurs départements, une déclaration doit être adressée à chacune des sections d'Inspection du travail compétentes (Voir adresses ci-après).

Une copie de la présente déclaration doit être adressée dans les mêmes délais à la Monsieur Le Maire de la commune sur le territoire duquel est situé le chantier forestier.

Par ailleurs, l'entreprise doit apposer des panneaux de signalisations sur les voies d'accès. De dimension de 80 X 100, ces panneaux doivent comporter les mentions figurant sur la présente déclaration.

Enfin, le chef d'entreprise qui omettra de procéder à la déclaration préalable de chantier forestier encourt une amende administrative pouvant s'élever à 5 000 €.

Coordonnées des Inspections du travail d'Ile de France <http://idf.dreets.gouv.fr/> :

DDETS du Val d'Oise
Immeuble Atrium
3 Boulevard de l'Oise
CS 20305
95014 Cergy-Pontoise Cedex

Unité Départementale du Val de Marne
Immeuble Le Pascal – Hall B
Avenue du Général De Gaulle
CS 90043
94046 Créteil Cedex

Unité départementale de Seine-Saint-Denis
1, avenue Youri Gagarine
93016 Bobigny Cedex

Unité Départementale des Hauts-de-Seine
11 Boulevard des Bouvets
CS 70146
92741 Nanterre Cedex

DDETS de l'Essonne
Immeuble Européen
98 Allée des Champs-Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 Evry Cedex

DDETS des Yvelines
Immeuble La Diagonale
34 Avenue du Centre
78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex

DDETS de Seine-et-Marne (Sud)
Cité administrative
20 Quai Hippolyte Rossignol
77011 Melun cedex

DDETS de Seine-et-Marne (Nord)
3 Rue de la Galmy
CS 10582
77701 Marne la Vallée Cedex 4

Unité Départementale de Paris
19-21 Rue Madeleine Vionnet
93000 Aubervilliers